

GUIDE DE NOTATION OASIS

Version septembre 2021

Un certain nombre de termes sont utilisés dans ce guide de notation pour désigner les structures qui composent un système de surveillance (par exemple comité de pilotage ou unités intermédiaires) ou des activités spécifiques (par exemple la supervision). Afin d'appliquer de manière appropriée les notes proposées, il convient tout d'abord d'adapter ces termes à ceux utilisés dans le système analysé par la méthode OASIS. En introduction au questionnaire d'analyse, une partie est intégrée pour guider le responsable de l'analyse dans la réalisation de cette correspondance.

Section 1 : Objectifs et champ de la surveillance

1.1. Pertinence des objectifs de surveillance

Pertinence : capacité du système à remplir la mission épidémiologique qui lui est assignée, en particulier de fournir des taux de prévalence pour les systèmes de surveillance, de permettre la détection pour les systèmes de vigilance, ou d'apprécier des tendances (spatio-temporelles) d'un phénomène surveillé.

En principe, les objectifs doivent être de décrire ou d'évaluer une situation épidémiologique ou de hiérarchiser des maladies, des dangers sanitaires ou des organismes nuisibles les uns par rapport aux autres. Des objectifs à visée analytique (proposant d'expliquer une situation) ou trop complexes doivent être jugés peu pertinents.

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Objectifs conformes aux objectifs habituellement assignés à un système de surveillance (décrire - prévalence, incidence - ou évaluer une situation, hiérarchiser, détecter l'apparition d'une maladie, d'un danger sanitaire ou d'un organisme nuisible).

Note 2 : Objectifs conformes mais existence d'un décalage mineur entre leur intérêt et le phénomène surveillé ou association avec des objectifs non conformes ou complexes (lutte, recherche, effet d'opportunité c'est à dire objectifs fondés sur l'existence de moyens et non pas moyens fondés sur l'objectif).

Note 1 : Objectifs conformes mais peu d'intérêt par rapport au phénomène surveillé ou prédominance d'objectifs non conformes ou complexes.

Note 0 : Exclusivement des objectifs non conformes ou complexes.

1.2. Niveau de détail, de précision et de formalisation des objectifs

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Objectifs bien détaillés, complètement formalisés qui permettent d'estimer une prévalence ou d'apprécier une probabilité de détection conformément à la nature et à l'objet du système.

Note 2 : Objectifs qui mériteraient des compléments mineurs de détail et de formalisation.

Note 1 : Objectifs qui mériteraient des compléments importants de détail et de formalisation.

Note 0 : Absence de formalisation, de détails ou de précision des objectifs.

1.3. Prise en compte de l'attente des partenaires

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Tous les partenaires sont listés avec identification de leurs attentes et prise en compte manifeste de cette attente dans les objectifs de surveillance.

Note 2 : Les attentes d'une majorité de partenaires ont été identifiées.

Note 1 : Les attentes d'une minorité de partenaires ont été identifiées et/ou sont prises en compte.

Note 0 : Absence d'identification et/ou de prise en compte de l'attente des partenaires de la surveillance dans les objectifs.

1.4. Cohérence des maladies, dangers sanitaires ou organismes nuisibles surveillés avec la situation sanitaire

Si la situation sanitaire du pays ou de la zone n'est pas connue avec précision l'évaluation peut se faire par rapport à un niveau de risque estimé (pays ou zone voisine) et à la gravité des maladies, dangers sanitaires ou organismes nuisibles concernés

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Toutes les maladies, dangers sanitaires ou organismes nuisibles surveillés sont en cohérence avec la situation dans le pays / zone (prise en compte des maladies ou des dangers prioritaires dans le pays ou dans la zone).

Note 2 : La plupart des maladies, dangers sanitaires ou organismes nuisibles surveillés (mais pas tous) sont en cohérence avec la situation dans le pays / zone.

Note 1 : Seul un nombre restreint de maladies, dangers sanitaires ou organismes nuisibles surveillés sont en cohérence avec la situation dans le pays / zone.

Note 0 : Absence totale de cohérence entre l'objet de la surveillance et la situation sanitaire (Surveillance des maladies, dangers sanitaires ou organismes nuisibles exotiques à risque négligeable ou de maladies, dangers sanitaires ou organismes nuisibles existants à impact en santé publique ou économique négligeable).

Section 2 : Organisation institutionnelle centrale

2.1. Existence d'une structure d'animation fonctionnelle (instance de coordination centrale)

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Les trois critères suivants sont satisfaits :

1. Une structure d'animation est clairement identifiée avec attribution de la fonction d'animation clairement formalisée ;
2. La composition de l'instance de coordination centrale (nombre de personnes et le temps qu'elles consacrent au système) est en cohérence avec la taille du système et le temps qui doit y être consacré ;
3. Des activités d'animation sont effectivement conduites par l'instance de coordination centrale (gestion des données, traitement et interprétation, validation, relation avec les acteurs, réunions, etc.).

Note 2 : Seuls deux des critères de la note 3 sont satisfaits.

Note 1 : Seul un critère de la note 3 est satisfait.

Note 0 : Aucun critère de la note 3 n'est satisfait.

2.2. Existence d'une instance de pilotage du système fonctionnelle et représentative des partenaires

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Les trois critères suivants sont satisfaits :

1. Une instance de pilotage est clairement identifiée et formalisée et ses attributions définies ;
2. La composition de l'instance de pilotage assure la représentation et la représentativité de tous les partenaires de la surveillance ;
3. L'instance de pilotage est fonctionnelle et se réunit régulièrement (au moins une fois par an).

Note 2 : Le critère 3 et un des deux autres critères sont satisfaits.

Note 1 : Seul un critère de la note 3 est satisfait ou le critère 3 n'est pas satisfait.

Note 0 : Aucun critère de la note 3 n'est satisfait.

2.3. Existence d'une instance d'appui scientifique et technique du système

L'instance d'appui scientifique et technique peut être composée des mêmes membres que l'instance de pilotage, et/ou peut être confondue avec l'instance de pilotage.

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Les trois critères suivants sont satisfaits :

1. Une instance d'appui scientifique et technique est clairement identifiée et formalisée et ses attributions définies ;
2. La composition de l'instance d'appui scientifique et technique assure la représentation de tous les partenaires scientifiques légitimes pour apporter un appui au système ;
3. L'instance d'appui scientifique et technique est fonctionnelle et se réunit aussi souvent que le système le nécessite (au moins une fois par an).

Note 2 : Seuls deux des critères de la note 3 sont satisfaits.

Note 1 : Seul un critère de la note 3 est satisfait.
Note 0 : Aucun critère de la note 3 n'est satisfait.

2.4. Organisation et fonctionnement du système prévus par la réglementation, une charte ou convention entre partenaires

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Le positionnement de tous les partenaires de la surveillance est encadré par un texte (réglementation, charte ou convention) ne laissant pas d'ambiguïté dans les relations les liant.
Note 2 : Le positionnement de la majorité des partenaires (mais pas tous) est encadré par un texte.
Note 1 : Le positionnement d'un nombre restreint de partenaires est encadré par un texte.
Note 0 : Aucun texte, réglementaire ou contractuel, ne lie les partenaires de la surveillance.

2.5. Fréquence de réunions de coordination centrale

La fréquence des réunions est à apprécier en fonction de la taille du système, du type d'intervenant et des maladies ou dangers surveillés.

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Des réunions de coordination centrale sont régulièrement organisées à destination des unités intermédiaires (ou locales en fonction de la structure du système) à une fréquence qui répond aux besoins du système.
Note 2 : Des réunions de coordination centrale sont organisées régulièrement mais à une fréquence qui apparaît insuffisante aux besoins du système.
Note 1 : Les réunions de coordination centrale sont rarement organisées et de manière très insuffisante aux besoins du système.
Note 0 : Aucune réunion de coordination centrale n'est organisée à destination des unités intermédiaires.

Non applicable : Le système ne nécessite pas de réunion de coordination centrale.

2.6. Mise en place d'un suivi et d'une supervision par l'échelon central

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : L'échelon central organise régulièrement des visites pertinentes de supervision d'un nombre significatif d'unités intermédiaires (ou locales en fonction de la structure du système).
Note 2 : L'échelon central organise de temps à autre mais de manière pertinente des visites de supervision des unités intermédiaires (ou locales en fonction de la structure du système) ou des collecteurs de données (mais le nombre d'unités supervisées reste limité).
Note 1 : L'échelon central met rarement en œuvre des visites de supervision des unités intermédiaires (ou locales en fonction de la structure du système).
Note 0 : L'échelon central ne met jamais en œuvre des visites de supervision des unités intermédiaires (ou locales en fonction de la structure du système).
Non Applicable: Le système ne nécessite pas de supervision par l'échelon central.

2.7. Suffisance des moyens humains, matériels et financiers de l'échelon central

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : L'échelon central (instance de coordination centrale, instance de pilotage et instance d'appui scientifique et technique) dispose de tous les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la conduite de ses activités pour la surveillance (locaux et équipements adéquats, moyens pour organiser les réunions, les visites, les supervisions, etc.).
Note 2 : La conduite des activités de surveillance de l'échelon central n'est que faiblement contrainte par les moyens humains, matériels et financiers.
Note 1 : La question des moyens humains, matériels et financiers est une contrainte régulière / constante de l'échelon central pour la conduite de ses activités.

Note 0 : La question des moyens humains, matériels et financiers est une contrainte majeure de l'échelon central et qui remet fortement en question la conduite de ses activités.

Section 3 : Organisation institutionnelle de terrain

3.1. Existence d'unités intermédiaires formalisées sur tout le territoire

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : L'ensemble du territoire couvert par le système est couvert par des unités intermédiaires clairement identifiées et dont le positionnement est formalisé.

Note 2 : La plupart du territoire (mais pas la totalité) couvert par le système est couvert par des unités intermédiaires clairement identifiées et dont le positionnement est formalisé.

Note 1 : De nombreuses portions du territoire couvert par le système ne sont pas couvertes par des unités intermédiaires.

Note 0 : Le système ne comprend aucune unité intermédiaire alors que la surface couverte et l'objet de la surveillance le justifieraient.

Non Applicable : Absence d'unités intermédiaires et la surface couverte et/ou l'objet de la surveillance ne nécessitent pas d'échelon intermédiaire.

3.2. Rôle actif des unités intermédiaires dans le fonctionnement du système (validation, animation, retour d'information)

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Les unités intermédiaires assurent un véritable rôle d'animation du système dans les zones qu'elles couvrent, à savoir le maintien d'un lien avec l'ensemble des collecteurs de données, la validation des données collectées, la recherche des données manquantes, un certain niveau d'analyse des données pour la zone qu'elles couvrent ainsi qu'un retour d'information

Note 2 : Les unités intermédiaires assurent un rôle d'animation mais certaines activités d'animation (au moins une parmi celles listées précédemment), ne sont pas mises en œuvre.

Note 1 : Les unités intermédiaires assurent un rôle limité d'animation et la majorité des activités d'animation (parmi celles listées précédemment) ne sont pas assurées.

Note 0 : Les unités intermédiaires n'assurent aucun rôle d'animation.

Non Applicable : Si le 3.1. est sans objet.

3.3. Mise en place d'un suivi ou d'une supervision par l'échelon intermédiaire

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : L'échelon intermédiaire organise régulièrement des visites de supervision d'un nombre significatif de collecteurs de données.

Note 2 : L'échelon intermédiaire organise de temps à autre des visites de supervision des collecteurs de données (mais le nombre de collecteurs de données supervisés reste limité).

Note 1 : L'échelon intermédiaire met rarement en œuvre des visites de supervision des collecteurs de données.

Note 0 : L'échelon intermédiaire ne met jamais en œuvre des visites de supervision des collecteurs de données.

Non Applicable: Si le 3.1. est sans objet.

3.4. Harmonisation de l'activité des unités intermédiaires

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Les activités des unités intermédiaires sont parfaitement harmonisées à l'échelon national (utilisation des mêmes protocoles de collecte et de validation de données, d'analyse locale, de transmission des données à un échelon central) ET les activités non harmonisées correspondent à des spécificités locales qui justifient pleinement des procédures spécifiques à l'unité intermédiaire qui les met en place.

Note 2 : Les activités des unités intermédiaires sont harmonisées à l'échelon national mais de légères différences sont signalées d'une unité intermédiaire à l'autre, qui ont un impact léger sur la standardisation des données collectées à l'échelon national mais qui mériteraient tout de même une plus grande harmonisation.

Note 1 : On constate un certain degré d'harmonisation entre les unités intermédiaires à l'échelon national mais d'importantes différences de procédures sont constatées d'une unité intermédiaire à l'autre qui ont un impact important sur le niveau de standardisation des données collectées à l'échelon national et mériteraient un recadrage important pour harmoniser les activités.

Note 0 : Il n'y a absolument aucune harmonisation des activités des unités intermédiaires qui opèrent chacune selon ses propres principes et priorité au détriment de la standardisation des données collectées à l'échelon national.

Non Applicable : Si le 3.1. est sans objet.

3.5. Suffisance des moyens humains, matériels et financiers des unités intermédiaires

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Les unités intermédiaires disposent de tous les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la conduite de leurs activités pour la surveillance.

Note 2 : La conduite des activités de surveillance de l'unité intermédiaire n'est que faiblement contrainte par les moyens humains, matériels et financiers.

Note 1 : La question des moyens humains, matériels et financiers est une contrainte régulière / constante de l'unité intermédiaire pour la conduite des activités de surveillance.

Note 0 : La question des moyens humains, matériels et financiers est une contrainte majeure des unités intermédiaires et qui remet fortement en question la conduite de leurs activités de surveillance.

Non Applicable : Si le 3.1. est sans objet.

3.6. Existence de réunions de coordinations à l'échelon intermédiaire

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Des réunions de coordination à l'échelon intermédiaire sont régulièrement organisées à destination des collecteurs de données à une fréquence qui répond aux besoins du système.

Note 2 : Des réunions de coordination à l'échelon intermédiaire sont organisées mais à une fréquence qui apparaît insuffisante aux besoins du système.

Note 1 : Les réunions de coordination à l'échelon intermédiaire sont rarement organisées et de manière très insuffisantes aux besoins du système.

Note 0 : Aucune réunion de coordination à l'échelon intermédiaire n'est organisée à destination des collecteurs de données.

Non Applicable : Si le 3.1. est sans objet.

3.7. Exhaustivité ou représentativité de la couverture de la population cible par les intervenants de terrain

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Ce critère est apprécié différemment selon que le système a pour objectif de travailler sur la totalité de la population cible (exhaustivité) ou uniquement sur une partie de celle-ci (échantillon).

Dans le cas d'un système visant à l'exhaustivité, pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : La totalité de la population cible de la surveillance est couverte par des collecteurs de données et le ratio unités épidémiologiques sous surveillance / collecteurs de données est compatible avec une surveillance effective de la population cible.

Note 2 : Seule une proportion limitée de la population cible de la surveillance n'est pas couverte par des collecteurs de données et le ratio unités épidémiologiques sous surveillance / collecteur de données est compatible avec une surveillance effective de la population cible.

Note 1 : Des parties importantes de la population cible de la surveillance ne sont pas couvertes par des collecteurs de données et/ou le ratio unités épidémiologiques sous surveillance / collecteurs de données apparaît peu compatible avec une surveillance effective de la population cible.

Note 0 : Des parties très importantes de la population cible de la surveillance ne sont pas couvertes par des collecteurs de données et/ou le ratio unités épidémiologiques sous surveillance / collecteurs de données

n'apparaît absolument pas compatible avec une surveillance effective de la population cible OU aucune donnée disponible au moment de l'évaluation ne permet d'évaluer l'exhaustivité ou la représentativité de la couverture de la population cible par les intervenants de terrain

Dans le cas d'un système visant à travailler sur un échantillon, pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Une proportion représentative de la population cible de la surveillance est couverte par des collecteurs de données et le ratio unités épidémiologiques sous surveillance / collecteurs de données est compatible avec une surveillance effective de la population cible.

Note 2 : L'échantillonnage permet qu'une proportion « majoritairement » représentative (seuls quelques défauts de représentativité identifiés) de la population cible de la surveillance soit couverte par des collecteurs de données et que le ratio unités épidémiologiques sous surveillance / collecteurs de données soit compatible avec une surveillance effective de la population cible.

Note 1 : La population cible de la surveillance couverte par des collecteurs de données échantillonnés apparaît peu représentative (d'importants biais de représentativité identifiés) et/ou le ratio unités épidémiologiques sous surveillance / collecteurs de données apparaît peu compatible avec une surveillance effective de la population cible.

Note 0 : La population cible de la surveillance couverte par des collecteurs de données échantillonnés n'apparaît absolument pas représentative (de très importants biais de représentativité identifiés) et/ou le ratio unités épidémiologiques sous surveillance / collecteurs de données n'apparaît absolument pas compatible avec une surveillance effective de la population cible OU aucune donnée disponible au moment de l'évaluation ne permet d'évaluer l'exhaustivité ou la représentativité de la couverture de la population cible par les intervenants de terrain

3.8. Suffisance des moyens humains, matériels et financiers des intervenants de terrain

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Les collecteurs de données disposent de tous les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la conduite de leurs activités de surveillance.

Note 2 : La conduite des activités de surveillance des collecteurs de données n'est que faiblement contrainte par les moyens humains, matériels et financiers.

Note 1 : La question des moyens humains, matériels et financiers est une contrainte régulière / constante des collecteurs de données pour la conduite des activités de surveillance.

Note 0 : La question des moyens humains, matériels et financiers est une contrainte majeure des collecteurs de données et qui remet fortement en question la conduite de leurs activités de surveillance.

Section 4 : Laboratoire

4.1. Intégration effective du laboratoire dans le système de surveillance

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Le positionnement des laboratoires dans le système de surveillance est clairement formalisé et lui donne un rôle significatif dans le fonctionnement et l'organisation de la surveillance épidémiologique.

Note 2 : Les laboratoires sont intégrés dans le fonctionnement et l'organisation de la surveillance mais ce rôle mériterait d'être mieux formalisé et complété.

Note 1 : Les laboratoires sont peu intégrés dans le fonctionnement et l'organisation de la surveillance, leur rôle se limite strictement à la prestation de service.

Note 0 : Les laboratoires ne sont absolument pas intégrés dans le fonctionnement et l'organisation de la surveillance.

4.2. Suffisance des ressources humaines, matérielles et financières pour les besoins en diagnostic

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Les moyens humains, matériels et financiers disponibles pour la réalisation des diagnostics nécessaires au système sont en nombre largement suffisant pour permettre des analyses rapides et de qualité (conformes aux besoins du système) et permettraient également de répondre facilement à des augmentations temporaires des besoins en diagnostic.

Note 2 : Les moyens humains, matériels et financiers disponibles pour la réalisation des diagnostics nécessaires au système sont juste compatibles pour permettre des analyses rapides et de qualité (conformes aux besoins du système) mais on peut considérer qu'ils ne permettraient pas forcément de répondre facilement à des augmentations temporaires des besoins en diagnostic.

Note 1 : Les moyens humains, matériels et financiers disponibles pour la réalisation des diagnostics nécessaires au système sont en nombre insuffisant pour permettre des analyses rapides et de qualité (conformes aux besoins du système) car des retards et des manques sont identifiés, a fortiori, on peut considérer qu'ils ne permettraient pas de répondre à des augmentations temporaires des besoins en diagnostic.

Note 0 : Les moyens humains, matériels et financiers disponibles pour la réalisation des diagnostics nécessaires au système sont très nettement insuffisants pour permettre des analyses rapides et de qualité (conformes aux besoins du système) car des retards et des manques importants sont identifiés.

4.3. Recours à l'assurance qualité pour les analyses réalisées

Selon le type de système analysé, cette information peut être difficile à collecter. Une méthode peut consister à effectuer une enquête auprès des laboratoires impliqués dans le système (tous ou un échantillon représentatif de laboratoires) afin d'estimer la proportion des analyses réalisées qui le sont sous assurance qualité.

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Plus de 90 % des laboratoires impliqués sont accrédités (ou les analyses sont réalisées sous assurance qualité) pour les analyses réalisées dans le cadre du système de surveillance.

Note 2 : De 75 % à 90 % des laboratoires impliqués sont accrédités (ou les analyses sont réalisées sous assurance qualité) pour les analyses réalisées dans le cadre du système de surveillance.

Note 1 : De 50 % à 75 % des laboratoires impliqués sont accrédités (ou les analyses sont réalisées sous assurance qualité) pour les analyses réalisées dans le cadre du système de surveillance.

Note 0 : Moins de 50 % des laboratoires impliqués sont accrédités (ou les analyses sont réalisées sous assurance qualité) pour les analyses réalisées dans le cadre du système de surveillance OU l'information n'est pas disponible.

4.4. Qualité de la standardisation du travail entre les différents laboratoires

Comme pour la question précédente, ce critère peut être estimé par la réalisation d'une enquête sur tout ou partie des laboratoires impliqués dans le système.

La notation de 0 à 3 ne concerne que les analyses pouvant faire l'objet d'un essai inter-laboratoire.

Ce critère est apprécié par le taux de laboratoires réalisant les analyses et se soumettant à des essais inter-laboratoires soit :

Note 3 : 80 % à 100 % des laboratoires.

Note 2 : 60 % à 80 % des laboratoires.

Note 1 : 10 % à 60 % des laboratoires.

Note 0 : Moins de 10 % des laboratoires.

Non Applicable: Toutes les analyses effectuées ne font pas l'objet d'essais inter-laboratoire et rien ne justifie que ces analyses fassent l'objet d'essais inter-laboratoire ou les particularités des analyses rendent un essai inter-laboratoire impossible.

4.5. Proportion d'analyses soumises à des essais inter-laboratoires

Ce critère est apprécié par le taux d'analyses de laboratoire effectuées dans le cadre du système de surveillance qui sont soumises à des essais inter-laboratoires soit :

Note 3 : 80 % à 100 % des analyses.

Note 2 : 60 % à 80 % des analyses.

Note 1 : 10 % à 60 % des analyses.

Note 0 : Moins de 10 % des analyses.

Non Applicable : Les analyses effectuées ne font pas l'objet d'essais inter-laboratoire et rien ne justifie que ces analyses fassent l'objet d'essais inter-laboratoire ou les particularités des analyses rendent un essai inter-laboratoire impossible.

4.6. Existence d'une équipe d'investigation pour appuyer les agents de terrain

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Une équipe d'investigation épidémiologique est dédiée au système et des procédures formalisées existent pour son intervention sur le terrain en cas de besoin

Note 2 : Une équipe d'intervention épidémiologique non dédiée spécifiquement au système est mobilisable en cas de besoin et la procédure d'intervention de cette équipe est formalisée

Note 1 : Une équipe d'intervention épidémiologique non dédiée spécifiquement au système est mobilisable en cas de besoin mais aucune procédure d'intervention n'est formalisée

Note 0 : Absence d'équipe d'investigation mobilisable et absence de procédures d'investigation formalisées.

Non Applicable : Il n'y a pas d'équipe d'intervention et ce n'est pas nécessaire.

4.7. Pertinence des techniques de diagnostic

La pertinence des techniques utilisées doit être appréciée : s'agit-il bien des techniques les plus adaptées pour suivre l'évolution de la maladie sur le terrain? Pour apprécier ce point il pourra être utile de se référer au manuel technique *ad hoc* de l'OIE dans le cas d'une évaluation d'un système de surveillance.

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Les techniques de diagnostic utilisées sont parfaitement adaptées aux objectifs de la surveillance et à la situation de la maladie sur le terrain.

Note 2 : Des modifications mineures dans les techniques de diagnostic utilisées permettraient d'améliorer leur adaptation aux objectifs de la surveillance et à la situation de la maladie sur le terrain.

Note 1 : Des modifications majeures dans les techniques de diagnostic utilisées sont nécessaires pour améliorer leur adaptation aux objectifs de la surveillance et à la situation de la maladie sur le terrain.

Note 0 : Les techniques de diagnostic ne sont absolument pas adaptées aux objectifs de surveillance ou à la situation de la maladie sur le terrain.

Non Applicable : Aucune technique de diagnostic n'est mise en œuvre ou nécessaire dans le cadre du système.

4.8. Sensibilité des techniques de diagnostic

Il s'agit ici de juger de la sensibilité de la technique utilisée pour détecter l'unité épidémiologique la plus pertinente (voire l'évènement) : le plus souvent l'animal, l'aliment ou le végétal mais dans certains cas le troupeau, une souche, un lot, une parcelle, etc.

Selon le type de système analysé, cette information peut être difficile à collecter. Une méthode peut consister à effectuer une enquête auprès des laboratoires impliqués dans le système (tous ou un échantillon représentatif de laboratoires) afin d'estimer la sensibilité des techniques utilisées.

Dans le cas de l'utilisation de plusieurs techniques il sera effectué une estimation de la sensibilité globale des techniques (suivre pour cela la méthodologie proposée dans le cadre du questionnaire).

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Techniques dont la sensibilité est supérieure à 95 %.

Note 2 : Techniques dont la sensibilité est comprise entre 90 % et 95 %.

Note 1 : Techniques dont la sensibilité est comprise entre 75 % et 90 %.

Note 0 : Techniques dont la sensibilité est inférieure à 75 % ou inconnue.

Non Applicable : La technique de diagnostic utilisée ne se prête pas à la mesure de la sensibilité en raison de ses particularités.

4.9. Spécificité des techniques de diagnostic

Il s'agit ici de juger de la spécificité de la technique utilisée pour détecter l'unité épidémiologique la plus pertinente (voire l'évènement) : le plus souvent l'animal, l'aliment ou le végétal mais dans certains cas le troupeau, une souche, un lot, une parcelle, etc.

Selon le type de système analysé, cette information peut être difficile à collecter. Une méthode peut consister à effectuer une enquête auprès des laboratoires impliqués dans le système (tous ou un échantillon représentatif de laboratoires) afin d'estimer la spécificité des techniques utilisées.

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Techniques dont la spécificité est supérieure à 99 %.

Note 2 : Techniques dont la spécificité est comprise entre 95 % et 99 %.

Note 1 : Techniques dont la spécificité est comprise entre 80 % et 95 %.

Note 0 : Techniques dont la spécificité est inférieure à 80 % ou inconnue.

Non Applicable : La technique de diagnostic utilisée ne se prête pas à la mesure de la spécificité en raison de ses particularités.

4.10. Contrôle des réactifs de laboratoire

Selon le type de système analysé, cette information peut être difficile à collecter. Une méthode peut consister à effectuer une enquête auprès des laboratoires impliqués dans le système (tous ou un échantillon représentatif de laboratoires) afin d'estimer les modalités de contrôle sur tout ou partie des réactifs de laboratoire.

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Contrôle lot par lot.

Note 2 : Contrôle sur le réactif, une seule fois avant la première utilisation.

Note 1 : Contrôle sur dossier.

Note 0 : Absence de contrôle.

4.11. Niveau de technicité de la gestion des données au laboratoire

Ce critère n'évalue pas la qualité de la donnée transmise (qui est jugée par le critère 5.12) mais bien le niveau de technicité de sa gestion.

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : La gestion des données au laboratoire est optimale, à savoir une identification des prélèvements et des résultats d'analyse avec une gestion informatisée complète de l'ensemble des étapes de la chaîne d'analyse et transmission informatisée des résultats, ou parfaitement conforme aux besoins du système.

Note 2 : Quelques points mineurs peuvent être encore améliorés dans la gestion informatique des données au laboratoire (transmission informatique des données, procédures de saisie, etc.).

Note 1 : Le laboratoire gère une partie des données sur informatique mais une amélioration conséquente du système est nécessaire.

Note 0 : Aucune gestion informatisée, ET/OU des lacunes dans l'enregistrement des échantillons et dans la traçabilité de la chaîne d'analyse.

4.12. Délai d'analyse au laboratoire (formalisation, standardisation, vérification, transfert des résultats à l'instance de coordination centrale)

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Les délais maximum d'analyse des échantillons et de transfert des résultats à l'unité centrale sont fixés et la conformité vérifiée à l'aide de la gestion informatisée au laboratoire ou du système d'information du système de surveillance.

Note 2 : Les délais maximum d'analyse des échantillons et de transfert des résultats à l'unité centrale sont fixés mais leur conformité non vérifiée (ou non respectée) sans que cela soit mentionné nommément comme un problème dans le cadre de la surveillance.

Note 1 : Les délais maximum d'analyse sont fixés et leur absence de conformité vérifiée par le système d'information ou non vérifiés mais les délais mentionnés comme un problème dans le cadre de la surveillance OU les délais ne sont pas fixés et mentionnés comme un problème dans le cadre de la surveillance.

Note 0 : Aucun délai n'est fixé et la question mentionnée comme un problème récurrent dans le cadre de la surveillance.

4. 13. Qualité du rendu des résultats

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Le résultat rendu par le laboratoire est parfaitement conforme aux attentes du système en termes de rendu (clarté, précision) et d'interprétation (il permet notamment de catégoriser facilement le cas investigué - par exemple "positif", "douteux", "négatif" selon les termes des définitions de cas retenues par le protocole de surveillance).

Note 2 : Le résultat rendu par le laboratoire est globalement conforme aux attentes du système mais de légères non conformités sont parfois identifiées (parmi les critères listés pour la note 3) ce qui mériterait la mise en place d'actions correctives légères.

Note 1 : Le résultat rendu par le laboratoire est souvent (mais pas systématiquement) non conforme aux attentes du système (parmi les critères listés pour la note 3) ce qui mériterait la mise en place d'actions correctives importantes.

Note 0 : Le résultat rendu par le laboratoire est systématiquement non conforme aux attentes du système (parmi les critères listés pour la note 3) ce qui nécessite la redéfinition complète des procédures de rendu des résultats.

Section 5 : Outils de surveillance

5.1. Existence d'un protocole de surveillance formalisé pour chaque maladie, danger sanitaire ou organisme nuisible surveillé

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Chaque objet de surveillance fait l'objet d'un protocole de surveillance formalisé complet et pertinent (comportant toutes les rubriques identifiées comme nécessaires et dont le contenu (listé dans le questionnaire) est correctement détaillé).

Note 2 : Chaque objet de surveillance fait l'objet d'un protocole de surveillance formalisé qui montre des manques mineurs (manque d'un nombre restreint de rubriques ou manque de détail ou de pertinence du contenu).

Note 1 : Chaque objet de surveillance fait l'objet d'un protocole de surveillance formalisé qui montre des manques importants (manque de plusieurs rubriques importantes ou manque important de détail ou de pertinence du contenu).

Note 0 : Aucun protocole de surveillance formalisé par objet de surveillance

5.2. Standardisation des données collectées

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Les trois critères suivants sont satisfaits :

1. Fiche de collecte de données unique pour l'ensemble des acteurs du système ;
2. Prélèvements à réaliser déterminés et formalisés (fiche explicative). Si ce critère est non applicable, il est considéré comme satisfait pour la notation ;
3. Utilisation d'une définition du cas suspect ou du cas confirmé.

Note 2 : Seuls deux des critères de la note 3 sont satisfaits.

Note 1 : Seul un critère de la note 3 est satisfait.

Note 0 : Aucun critère de la note 3 n'est satisfait.

5.3. Pertinence des outils de mesure (à l'exclusion des outils de laboratoire)

L'adéquation des outils de mesure y compris les fiches ou questionnaires (et à l'exclusion des outils de laboratoire) utilisés avec les besoins de la surveillance épidémiologique de la maladie, du danger sanitaire ou de l'organisme nuisible concerné, doit être évaluée. C'est ainsi, par exemple en santé animale, que l'utilisation d'un test allergique à la brucelline ne paraît pas adapté à la surveillance épidémiologique régulière de la brucellose des petits ruminants.

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Les outils de mesure utilisés (hors diagnostic de laboratoire) sont parfaitement adaptés aux objectifs de la surveillance et à la situation de la maladie, du danger sanitaire ou de l'organisme nuisible sur le terrain.

Note 2 : Des modifications mineures dans les outils de mesure utilisés (hors diagnostic de laboratoire) permettraient d'améliorer leur adaptation aux objectifs de la surveillance et à la situation de la maladie, du danger sanitaire ou de l'organisme nuisible sur le terrain.

Note 1 : Des modifications importantes dans les outils de mesure utilisés (hors diagnostic de laboratoire) sont nécessaires pour améliorer leur adaptation aux objectifs de la surveillance et à la situation de la maladie, du danger sanitaire ou de l'organisme nuisible sur le terrain.

Note 0 : Les outils de mesure ne sont absolument pas adaptés aux objectifs de surveillance ou à la situation de la maladie, du danger sanitaire ou de l'organisme nuisible sur le terrain.

Non Applicable : La surveillance sur le terrain ne nécessite pas d'outil de mesure (autre qu'un questionnaire de recueil d'information éventuellement)

5.4. Sensibilité de la définition du cas ou du danger

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Définition du cas ou du danger très sensible qui garantit que toutes les manifestations ou les manifestations les plus précoces de la maladie, du danger sanitaire ou de l'organisme nuisible surveillé seront mises en évidence.

Note 2 : Définition du cas ou du danger moyennement sensible qui permettra une détection de la maladie, du danger sanitaire ou de l'organisme nuisible lorsque plusieurs signes seront mis en évidence et qui ne permettra par conséquent pas d'identifier un certain nombre (limité) de cas.

Note 1 : Définition du cas ou du danger peu sensible nécessitant la manifestation de plusieurs signes caractéristiques de la maladie, du danger sanitaire ou de l'organisme nuisible pour entrer dans le champ d'une suspicion et qui ne permettra par conséquent pas d'identifier un nombre important de cas.

Note 0 : Définition du cas ou du danger très peu sensible nécessitant une manifestation quasi évidente ou pathognomonique de la maladie, du danger sanitaire ou de l'organisme nuisible pour entrer dans le champ d'une suspicion et qui ne permettra pas d'identifier la majorité des cas OU absence de définition du cas.

5.5. Spécificité de la définition du cas ou danger

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Définition du cas ou du danger très spécifique qui garantit que seuls les cas de la maladie, du danger sanitaire ou de l'organisme nuisible surveillé sont inclus dans le champ des suspicions.

Note 2 : Définition du cas ou du danger moyennement spécifique qui garantit qu'une majorité (mais pas toutes) des suspicions conduisent à identifier la maladie, du danger sanitaire ou de l'organisme nuisible surveillé.

Note 1 : Définition du cas ou du danger peu spécifique qui implique qu'une grande proportion des suspicions ne conduiront pas à identifier la maladie, du danger sanitaire ou de l'organisme nuisible surveillé.

Note 0 : Définition du cas ou du danger très peu spécifique impliquant que la majorité des suspicions ne conduisent pas à l'identification de la maladie, du danger sanitaire ou de l'organisme nuisible surveillé.

5.6. Simplicité de la définition du cas ou du danger

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : La définition du cas ou du danger est très simple d'utilisation (comporte un nombre très limité de critères – 1 ou 2 – faciles à utiliser et à mémoriser) par rapport à la maladie, du danger sanitaire ou de l'organisme nuisible surveillé.

Note 2 : La définition du cas ou du danger est simple d'utilisation par rapport à la maladie, du danger sanitaire ou de l'organisme nuisible surveillé (comporte plusieurs critères assez simples à mémoriser).

Note 1 : La définition du cas ou du danger est moyennement simple d'utilisation par rapport à la maladie, du danger sanitaire ou de l'organisme nuisible surveillé (plusieurs critères avec des règles d'association ou d'exclusion demandant des efforts de mémorisation).

Note 0 : Par rapport à la maladie ou au danger surveillée, la définition du cas ou du danger est complexe et difficile à mémoriser et à utiliser pratiquement.

5.7. Qualité de renseignement des fiches d'investigation

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Plus de 95 % des fiches de recueil des données sont renseignées correctement.

Note 2 : Entre 80 % et 95 % des fiches de recueil des données sont renseignées correctement.

Note 1 : Entre 60 % et 80 % des fiches de recueil des données sont renseignées correctement.

Note 0 : Moins de 60 % des fiches de recueil des données sont renseignées correctement OU l'information n'est pas disponible.

5.8. Pertinence des prélèvements

La pertinence des prélèvements choisis (si plusieurs prélèvements possibles avec l'outil de diagnostic choisi) doit être appréciée au regard de la maladie, du danger sanitaire ou de l'organisme nuisible surveillé (et donc de l'analyse réalisée) et du contexte : s'agit-il des prélèvements les mieux adaptés au diagnostic de la maladie, du danger sanitaire ou de l'organisme nuisible surveillé et de prélèvements aisément réalisables ?

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Plusieurs types de prélèvements totalement adaptés au diagnostic de la maladie, du danger sanitaire ou de l'organisme nuisible surveillé et aux conditions de terrain.

Note 2 : Les prélèvements sont moyennement adaptés au diagnostic de la maladie, du danger sanitaire ou de l'organisme nuisible surveillé et aux conditions du terrain

Note 1 : Les prélèvements sont peu adaptés au diagnostic de la maladie, du danger sanitaire ou de l'organisme nuisible surveillé et aux conditions de terrain.

Note 0 : Les prélèvements ne sont pas adaptés au diagnostic de la maladie, du danger sanitaire ou de l'organisme nuisible surveillé.

Non Applicable : Il n'y a pas de prélèvements collectés dans le cadre du système.

5.9. Standardisation des prélèvements

On juge ici la standardisation de la nature, des modalités de réalisation, de conditionnement et d'expédition des prélèvements. Les aspects relatifs au travail des enquêteurs sur le terrain, à leur nombre et à leur formation sont pris en compte et jugés dans d'autres parties du questionnaire.

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Procédures écrites complètes (type de prélèvement, modalité de réalisation, modalité de conditionnement et d'expédition).

Note 2 : Procédures écrites avec des manques mineurs.

Note 1 : Procédures écrites très incomplètes.

Note 0 : Absence de procédures écrites ou méconnaissance du niveau de standardisation.

Non Applicable : Il n'y a pas de prélèvements collectés dans le cadre du système. Par contre dans le cas où le système utilise des résultats provenant de prélèvements réalisés en dehors du système, il est tout de même nécessaire de noter la qualité de leur standardisation.

5.10. Qualité des prélèvements collectés

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Plus de 95% des prélèvements collectés sont jugés aptes à l'analyse à leur arrivée au laboratoire de diagnostic.

Note 2 : Entre 80% et 95% des prélèvements collectés sont jugés aptes à l'analyse à leur arrivée au laboratoire de diagnostic.

Note 1 : Entre 60% et 80% des prélèvements collectés sont jugés aptes à l'analyse à leur arrivée au laboratoire de diagnostic.

Note 0 : Moins de 60% des prélèvements collectés sont jugés aptes à l'analyse à leur arrivée au laboratoire de diagnostic OU il n'y a aucun moyen d'avoir des éléments pour apprécier ce critère.

Non Applicable : Le système ne prévoit pas la collecte de prélèvements. Par contre, dans le cas où le système utilise des résultats provenant de prélèvements réalisés en dehors du système, il est nécessaire de noter la qualité de leur standardisation.

5.11. Respect du délai entre détection du cas ou du danger et rendu du résultat

Pour ce critère, on considère sous le terme

- « détection du cas ou du danger » l'acte de collecte des données concernant un cas, suspicion ou un danger ;
- « rendu du résultat » l'acte par lequel l'instance de coordination centrale obtient un résultat (via une transmission par un laboratoire d'un résultat d'analyse ou obtention d'un résultat d'analyse réalisée par l'instance de coordination centrale elle-même).

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Les délais maximum entre la déclaration et le rendu du résultat sont fixés et leur conformité est bonne (supérieure à 95 %).

Note 2 : Les délais maximum entre la déclaration et le rendu du résultat sont fixés mais leur conformité est moyenne (entre 80 % et 95 %).

Note 1 : Les délais maximum entre la déclaration et le rendu du résultat sont fixés mais leur conformité est moyenne (entre 60 % et 80 %) ou les délais ne sont pas fixés et mentionnés comme un problème dans le cadre de la surveillance.

Note 0 : Aucun délai n'est fixé et la question mentionnée comme un problème récurrent dans le cadre de la surveillance.

Non Applicable : Aucun résultat d'analyse n'est produit dans le fonctionnement du système.

5.12. Simplicité de la procédure de déclaration

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Les trois critères suivants sont satisfaits :

1. La procédure de déclaration est directe et ne nécessite pas d'intermédiaire (autre intervenant du système par exemple) ;
2. Les modalités techniques de déclaration et de transmission des informations sont simples, maîtrisées par tous les intervenants du système et à leur disposition ;
3. Les supports de déclaration sont facilement accessibles à tous les intervenants du système.

Note 2 : Seuls deux des critères de la note 3 sont satisfaits.

Note 1 : Seul un critère de la note 3 est satisfait.

Note 0 : Aucun critère de la note 3 n'est satisfait.

Non Applicable : Le système de surveillance ne fonctionne pas selon le principe d'une "déclaration".

5.13. Simplicité de la procédure de collecte des données

La procédure de collecte des données comprend généralement le renseignement d'une fiche et la réalisation de prélèvements.

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Les trois critères suivants sont satisfaits :

1. Les supports de recueil des données d'un cas ou d'une suspicion sont simples d'utilisation (fiches faciles à renseigner et comportant un nombre restreint d'informations) ;
2. Les prélèvements sont faciles à réaliser et sont facilement accessibles (si aucun prélèvement n'est requis, le critère est considéré satisfait) ;

3. Les outils pour la réalisation de la collecte des données (notamment ceux nécessaires aux prélèvements) sont facilement accessibles à l'intervenant de terrain (matériel de prélèvement, fiches de commémoratifs), si aucun prélèvement n'est requis, le critère est considéré satisfait.

Note 2 : Seuls deux des critères de la note 3 sont satisfaits.

Note 1 : Seul un critère de la note 3 est satisfait.

Note 0 : Aucun critère de la note 3 n'est satisfait.

5.14. Acceptabilité des conséquences d'une suspicion ou d'un cas pour la source ou le collecteur de données

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : La réalisation d'une suspicion ou la détection d'un cas n'entraîne aucune contrainte particulière pour l'activité de la source ou du collecteur de données.

Note 2 : La réalisation d'une suspicion ou la détection d'un cas entraîne des contraintes mineures pour l'activité de la source ou du collecteur de données (nécessité de réaliser d'autres visites, paiement d'un acte supplémentaire, réalisation d'observations complémentaires, etc.)

Note 1 : La réalisation d'une suspicion ou la détection d'un cas entraîne plusieurs contraintes à la source ou collecteur de données, essentiellement techniques (frais importants, réalisation de prélèvements complémentaires importants, etc.).

Note 0 : La notification d'une suspicion entraîne des mesures très contraignantes pour la source de données et/ou le collecteur de données, notamment réglementaires sur les possibilités de mouvements (séquestration d'exploitation, mise sous surveillance, fermeture d'entreprise agroalimentaire, interdiction de mouvements d'animaux ou de végétaux, etc.).

Section 6 : Modalités de surveillance

6.1. Adéquation des modalités de surveillance aux objectifs du système

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Tous les objectifs du système de surveillance sont satisfaits par une ou plusieurs modalités de surveillance et toutes les modalités de surveillance mises en place répondent à un objectif de surveillance bien identifié.

Note 2 : Des objectifs mineurs du système ne sont pas couverts par une modalité de surveillance et/ou certaines modalités de surveillance « supplémentaires » aux besoins du système sont mises en évidence.

Note 1 : Des objectifs importants (mais pas tous) du système ne sont pas couverts par une modalité de surveillance et/ou plusieurs modalités de surveillance ne sont liées à aucun objectif du système.

Note 0 : Les modalités de surveillance ne répondent pas aux objectifs du système.

6.2. Existence d'une surveillance événementielle (passive) dont les résultats montrent des résultats exhaustifs ou représentatifs

L'exhaustivité ou la représentativité des événements collectés par les procédures événementielles (passives) sont estimées par la comparaison du nombre et de la distribution géographique des événements collectés avec le nombre et la distribution de ces événements auxquels on peut s'attendre pour le système de surveillance ainsi que de la distribution de ces événements parmi les acteurs de terrain. L'existence de zones avec absence ou nombre limité d'événements relevés ou un nombre d'événement manifestement inférieur à celui auquel on peut s'attendre sur des critères objectifs (existence de la maladie, du danger sanitaire ou de l'organisme nuisible dans une zone) tendra à diminuer la note. Pour effectuer cette estimation, il est donc nécessaire d'apprécier le nombre d'événements que l'on est en droit d'attendre. Ce nombre est fonction de la maladie, du danger sanitaire ou de l'organisme nuisible surveillé et du type d'événement à collecter (suspicion, etc.).

Par exemple, en santé animale, pour le système de surveillance de la fièvre aphteuse en France on prendra comme année de référence 2001 au cours de laquelle plusieurs dizaines de suspicions cliniques ont été relevées.

Chaque système devrait être en mesure d'exprimer un indicateur de la représentativité de la surveillance. C'est cet indicateur qui permet de juger de la qualité du système.

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Par rapport à la population sous surveillance, les événements collectés par le système sont correctement distribués géographiquement (homogène si pas de critères d'agrégation spatiale particuliers attendus) et en nombre conforme aux attentes et/ou sont collectés de manière homogène par tous les acteurs de terrain du système (moins de 5 % d'intervenants de terrain ne transmettant aucune information).

Note 2 : Les événements collectés par le système montrent de légers défauts de conformité quant à leur nombre et leur distribution géographique (légère hétérogénéité si pas de critères d'agrégation spatiale particuliers attendus) et/ou une légère hétérogénéité de collecte est identifiée parmi les acteurs de terrain du système (entre 5 % et 10 % des acteurs de terrain qui ne transmettent aucune information).

Note 1 : Les événements collectés par le système montrent d'importants défauts de conformité quant à leur nombre (insuffisance) et leur distribution géographique (importante hétérogénéité si pas de critères d'agrégation spatiale particuliers attendus) et/ou une importante hétérogénéité de collecte est identifiée parmi les acteurs de terrain du système (entre 10 % et 25 % des acteurs de terrain qui ne transmettent aucune information).

Note 0 : Les événements collectés par le système montrent des défauts majeurs de conformité quant à leur nombre (très nette insuffisance, voire absence) et leur distribution géographique (vastes zones géographiques sans événement signalé) et/ou une hétérogénéité majeure de collecte est identifiée parmi les acteurs de terrain du système (plus de 25 % des acteurs de terrain qui ne transmettent aucune information).

6.3. Existence d'actions de sensibilisation des sources de données pour les modalités de surveillance événementielle (passive)

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Un ensemble cohérent d'actions de sensibilisation des sources de données est mis en œuvre, soit, selon les besoins du système, une communication écrite (plaquettes, bulletins, courriers), des sollicitations par téléphone, des réunions de sensibilisation régulières accompagnées d'une évaluation du niveau de sensibilisation des sources de données.

Note 2 : Des actions de sensibilisation sont conduites mais, considérant les besoins du système de surveillance, elles apparaissent incomplètes par au maximum un aspect (communication écrite, réunion, régularité, évaluation).

Note 1 : Des actions de sensibilisation sont conduites mais, considérant les besoins du système de surveillance, elles apparaissent fortement incomplètes et plusieurs modalités de sensibilisation sont manquantes (communication écrite, réunion, régularité, évaluation).

Note 0 : Absence de toute action spécifique de sensibilisation des sources de données.

Non Applicable : Le système ne prévoit pas de surveillance événementielle (passive).

6.4. Pertinence et adéquation de l'existence et des protocoles de surveillance programmée (active)

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Les objectifs du système nécessitent une surveillance programmée (active) et les protocoles de surveillance programmée (active) en place répondent parfaitement à ces objectifs par leurs modalités.

Note 2 : Les objectifs du système nécessitent une surveillance programmée (active) mais les protocoles de surveillance programmée (active) en place nécessitent une légère adaptation pour mieux répondre à ces objectifs.

Note 1 : Les objectifs du système nécessitent une surveillance programmée (active) mais il manque certaines modalités de surveillance programmée (active) pour répondre à ces objectifs ou les modalités en place nécessitent des adaptations importantes.

Note 0 : Aucun protocole de surveillance programmée (active) n'est en place alors que les objectifs de surveillance requièrent manifestement un protocole de surveillance programmée (active).

Non Applicable : Aucun protocole de surveillance programmée (active) en place et les objectifs de surveillance ne nécessitent pas de protocole programmé (actif).

6.5. Surveillance de la faune sauvage ou du milieu naturel sensible

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : La faune sauvage ou le milieu naturel sensible est parfaitement prise en compte (échantillonnage, prélèvements, analyses, etc.) dans les modalités de surveillance.

Note 2 : La faune sauvage ou le milieu naturel sensible est prise en compte mais les modalités de cette surveillance devraient être légèrement adaptées.

Note 1 : La faune sauvage ou le milieu naturel sensible est prise en compte mais de manière très incomplète et les modalités de sa surveillance nécessitent une révision importante.

Note 0 : La faune sauvage ou le milieu naturel n'est pas prise en compte par le système alors qu'elle a un rôle épidémiologique important pour l'objet de la surveillance.

Non Applicable : La population cible du système est la faune sauvage ou le milieu naturel OU la faune sauvage ou le milieu naturel n'est pas sensible à l'objet de la surveillance ou joue un rôle épidémiologique nul ou négligeable.

6.6. Surveillance des vecteurs

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Une surveillance vectorielle est en place et ses résultats répondent parfaitement aux objectifs de surveillance (l'objet de la surveillance est transmissible par des vecteurs et une surveillance vectorielle est considérée comme nécessaire) en apportant régulièrement des informations utilisables pour l'action dans des délais compatibles à celle-ci.

Note 2 : Une surveillance vectorielle est en place et des points mineurs de dysfonctionnement sont identifiés (par exemple retards légers, faibles défauts d'échantillonnage, etc.).

Note 1 : Une surveillance vectorielle est en place et présente des défauts importants (absence de résultats utilisables pour l'action ou dans des délais incompatibles, procédures de surveillance mal adaptées aux objectifs, etc.).

Note 0 : Aucune surveillance vectorielle n'est effectuée alors que celle-ci apparaîtrait nécessaire OU une surveillance vectorielle est en place mais ne répond absolument pas aux objectifs de surveillance OU une surveillance vectorielle est en place alors qu'elle est jugée comme inutile par rapport à l'objet de la surveillance.

Non Applicable : L'objet de la surveillance n'est pas transmissible par des vecteurs OU l'objet de la surveillance est transmissible par des vecteurs mais leur surveillance n'est pas jugée pertinente par rapport aux objectifs de surveillance.

6.7. Représentativité des populations ciblées de l'échantillonnage en surveillance programmée (active)

Il faut attirer l'attention sur le fait que l'on ne note ici que le protocole de sélection des unités épidémiologiques pour la surveillance programmée (active). Les résultats effectivement obtenus pour la surveillance programmée (active) (notamment taux de réalisation) sont notés plus loin.

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : La surveillance est exhaustive OU l'échantillon faisant l'objet de la surveillance est choisi d'une manière ne présentant aucun biais de sélection assurant une représentativité parfaite de la population totale ou de la population cible de l'activité de surveillance.

Note 2 : L'échantillon faisant l'objet de la surveillance est choisi d'une manière ne présentant que de légers biais de sélection assurant une représentativité correcte de la population totale ou de la population cible de l'activité de surveillance.

Note 1 : L'échantillon faisant l'objet de la surveillance est choisi d'une manière présentant des biais de sélection qui n'assurent qu'une faible représentativité de la population totale ou de la population cible de l'activité de surveillance.

Note 0 : Les biais de recrutement des unités épidémiologiques incluses dans la surveillance programmée (active) sont tels que la population ciblée par la surveillance n'est absolument pas représentative de la population totale ou de la population cible de l'activité de surveillance.

Non Applicable : Aucun protocole de surveillance programmée (active) n'est en place.

6.8. Précision des résultats sur l'échantillon en surveillance programmée (active)

Il faut attirer l'attention sur le fait que l'on ne note ici que le protocole de sélection des unités épidémiologiques pour la surveillance programmée (active). Les résultats effectivement obtenus pour la surveillance programmée (active) (notamment taux de réalisation) sont notés plus loin.

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : La taille de l'échantillon permet l'obtention d'une très bonne précision, en tout cas parfaitement compatible avec les besoins d'utilisation du système de surveillance (la précision peut être jugée optimale à défaut d'être maximale).

Note 2 : La taille de l'échantillon permet l'obtention d'une précision moyenne qui pourrait mériter d'être un peu améliorée au regard des objectifs de surveillance.

Note 1 : La taille de l'échantillon ne permet que l'obtention d'une faible précision qui devrait être fortement améliorée au regard des objectifs de surveillance.

Note 0 : La taille de l'échantillon est tellement faible qu'elle entraîne une imprécision rendant inutilisable ou inutile le résultat obtenu.

Non Applicable: Aucun protocole de surveillance programmée (active) n'est en place.

6.9. Niveau de satisfaction du taux de réalisation de la surveillance programmée (active)

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Le taux de réalisation de la surveillance programmée (active) est au-dessus de 95 %.

Note 2 : Le taux de réalisation de la surveillance programmée (active) est entre 80 % et 95 %.

Note 1 : Le taux de réalisation de la surveillance programmée (active) est entre 65 % et 80 %.

Note 0 : Le taux de réalisation de la surveillance programmée (active) est inférieur à 65 %.

Non Applicable: Aucun protocole de surveillance programmée (active) n'est en place.

Section 7 : Gestion des données

7.1. Adéquation du système de gestion des données aux besoins du système

On entend par base de données relationnelle une base informatisée dans laquelle les données sont regroupées par catégories dans des tables qui sont reliées entre elles permettant une exploitation sous la forme de requêtes « appelant » les données nécessaires et pouvant s'exécuter automatiquement et produisant de nouvelles tables de données ou des états de présentation du tri ou de l'extraction des données.

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Existence d'une base de données relationnelle à un échelon central avec l'ensemble des données du système de surveillance ou existence d'un système de gestion des données compatible avec la taille du système de surveillance.

Note 2 : Existence d'une base de données relationnelle mais ne regroupant pas l'ensemble des données ou ne possédant pas de requêtes et états pré-formatés permettant une exploitation facile des données.

Note 1 : Existence d'un système informatisé élémentaire « à plat » (de type Excel®) ou d'une base de données relationnelle rudimentaire nécessitant d'importants efforts de développement complémentaires (réorganisation des données dans de nouvelles tables, développement de modules d'exploitation).

Note 0 : Aucun système de gestion des données n'est en place.

Non Applicable : aucune base de donnée n'est nécessaire dans le système de surveillance (ainsi, à l'extrême, on pourrait considérer suffisante une gestion de données « papier » pour un système collectant une dizaine de champs d'observation sur trois événements dans l'année).

7.2. Délai de saisie des données en accord avec les objectifs et l'utilisation des résultats du système

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Données saisies très rapidement dans la base (ou dans des délais totalement compatibles avec les objectifs de la surveillance ou les délais fixés dans le protocole) OU saisie des données à la source en temps réel (au niveau du collecteur ou producteur des données) avec un transfert numérique et automatique des données.

Note 2 : Existence d'un léger décalage entre l'arrivée des données et leur saisie dans la base (ou dans des délais légèrement en décalage avec les objectifs de la surveillance ou les délais fixés dans le protocole) qui justifierait une amélioration légère pour répondre correctement aux objectifs du système.

Note 1 : Existence d'un décalage substantiel entre l'arrivée des données et leur saisie dans la base (ou dans des délais en décalage substantiels avec les objectifs de la surveillance ou les délais fixés dans le protocole) qui justifierait une amélioration notable pour répondre correctement aux objectifs du système.

Note 0 : Existence d'un décalage tel entre l'arrivée des données et leur saisie dans la base que le système n'est pas en mesure de répondre à ses objectifs et nécessite une révision de fond de ses procédures et/ou des personnels impliqués.

Non Applicable : Aucun système informatisé de gestion des données n'est en place et le système ne nécessite pas de système de gestion des données.

7.3. Personnel spécifique disponible et qualifié pour la saisie, la gestion et l'analyse des données

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Des personnes (une ou plusieurs, idéalement une pour chaque tâche) sont clairement identifiées pour effectuer les tâches de saisie, gestion et analyse des données. Leur formation est adaptée aux besoins et elles peuvent consacrer le temps nécessaire à l'accomplissement de ces tâches (sans qu'une surcharge de travail clairement identifiable ne puisse être observée).

Note 2 : Des personnes (une ou plusieurs, idéalement une pour chaque tâche) sont clairement identifiées pour effectuer les tâches de saisie, gestion et analyse des données. Des améliorations mineures peuvent être identifiées dans les domaines de leur formation et/ou du temps qu'elles peuvent consacrer à ces tâches.

Note 1 : Des personnes sont identifiées pour effectuer une ou plusieurs des tâches de saisie, gestion et analyse des données mais certaines tâches ne sont pas clairement prises en charge ET/OU des améliorations majeures peuvent être identifiées dans les domaines de la formation des personnes et/ou du temps qu'elles peuvent consacrer à ces tâches.

Note 0 : La plupart des tâches de saisie, gestion et analyse des données ne font pas l'objet d'une identification de personnel dédié ET/OU la formation des personnes ne correspond absolument pas aux besoins et/ou le temps consacré est incompatible avec les besoins.

7.4. Suffisance des moyens matériels et financiers pour la gestion et l'analyse des données

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : L'unité en charge de la gestion et de l'analyse des données dispose de tous les moyens matériels (ordinateurs et logiciels en nombre et qualité suffisants) et financiers pour mener à bien ses tâches.

Note 2 : Les activités de l'unité en charge de la gestion et de l'analyse des données ne sont que faiblement contraintes par les moyens matériels (besoin d'ordinateurs un peu plus performants ou de versions de logiciels actualisées) et financiers pour mener à bien ses tâches.

Note 1 : Les activités de l'unité en charge de la gestion et de l'analyse des données sont fortement contraintes par les moyens matériels (manque d'ordinateurs et de logiciels) et financiers pour mener à bien ses tâches.

Note 0 : Les moyens matériels et financiers disponibles ne permettent pas de mener à bien les tâches d'analyse et de gestion des données.

7.5. Procédures de vérification et de validation des données formalisées et performantes

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Toutes les données font l'objet d'une procédure de vérification et de validation formalisées (tant au niveau de la procédure que de la possibilité de vérifier que ces étapes ont été réalisées) par des personnels suffisamment proches du terrain pour que les données manquantes puissent être récupérées ou des erreurs de saisie corrigées. Les données manquantes sont effectivement recherchées de manière systématique et leur recherche est traçable.

Note 2 : Toutes les données font l'objet d'une procédure de vérification et de validation formalisées mais des améliorations mineures sont identifiées en matière de proximité de l'échelon de vérification et de validation, d'enregistrement et de traçabilité de la validation et de recherche des données manquantes.

Note 1 : Les données ne font pas systématiquement l'objet d'une vérification et validation OU toutes les données font l'objet d'une vérification et d'une validation mais des améliorations importantes sont à apporter en matière de proximité de l'échelon de vérification et de validation, d'enregistrement et de traçabilité de la validation et de recherche des données manquantes.

Note 0 : Les données collectées sur le terrain ne sont ni vérifiées ni validées à aucun niveau du système de surveillance.

7.6. Traitement descriptif complet des données

La notion de traitement descriptif complet comprend la mise en œuvre de l'ensemble des techniques descriptives pertinentes pour décrire les données de surveillance tant pour ce qui est des techniques (statistiques) que des modalités de sorties (tableaux, graphiques, cartes).

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Les outils et techniques de description des données mobilisés pour le traitement des résultats du système sont complets (toutes les techniques pertinentes utilisées, incluant, si nécessaire, la représentation géographique des données) et en parfaite adéquation avec les besoins du système.

Note 2 : Quelques manques peuvent être identifiés parmi les outils et techniques de description des données mobilisés pour le traitement des résultats du système ou en légère inadéquation avec ses objectifs.

Note 1 : Des déficiences importantes sont mises en évidence parmi les outils et techniques de description des données mobilisés pour le traitement des résultats du système et/ou sont en forte inadéquation avec ses objectifs.

Note 0 : Aucun traitement descriptif des données n'est mis en œuvre.

7.7. Exploitation des données en adéquation avec les besoins du système

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Les données sont exploitées de manière régulière et conformément à la fréquence prédéterminée ou en parfait accord avec les besoins du système. De plus, cette exploitation des données est effectuée par une équipe pluridisciplinaire dont la taille et la composition est en accord avec les besoins du système.

Note 2 : Les données sont exploitées de manière régulière par une équipe pluridisciplinaire mais de petites marges de progrès sont identifiables en termes d'amélioration de la régularité ou de l'adjonction de compétence dans l'équipe pluridisciplinaire.

Note 1 : Les données sont exploitées de manière irrégulière (en tous les cas à une fréquence qui ne répond pas aux besoins du système) ET / OU la composition de l'équipe pluridisciplinaire en charge de l'exploitation des données est très nettement insuffisante.

Note 0 : Les données ne sont pas exploitées ou à une fréquence tellement insuffisante qu'elle s'apparente à une absence d'exploitation ET/OU il n'y a pas d'équipe identifiée pour l'exploitation des données.

Section 8 : Formation

8.1. Niveau de compétence satisfaisant en épidémiologie des membres de l'instance de coordination centrale

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Au moins un des membres de l'instance de coordination centrale a une compétence solide en épidémiologie avec un niveau minimum de master en épidémiologie ou une expérience professionnelle de plus de cinq années dans le domaine de l'épidémiologie ou de la surveillance épidémiologique.

Note 2 : Des déficiences mineures de compétence en épidémiologie sont identifiées parmi les membres de l'instance de coordination centrale nécessitant la mise en œuvre de formations complémentaires de courte durée.

Note 1 : Des déficiences majeures de compétence en épidémiologie sont identifiées parmi les membres de l'instance de coordination centrale qui nécessitent la programmation de formations de longue durée.

Note 0 : Aucun membre de l'instance de coordination centrale n'a de compétence en épidémiologie (ni académique, ni par la justification d'une expérience professionnelle dans le domaine de l'épidémiologie).

8.2. Formation initiale mise en œuvre pour tous les agents de terrain à leur entrée dans le système

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Tout acteur a bénéficié (et pour les nouveaux membres, bénéficie) à son entrée dans le système de surveillance d'une formation initiale spécifique et complète à l'ensemble des activités qu'il aura à mettre en œuvre dans un délai compatible avec son insertion dans le système.

Note 2 : Seuls quelques acteurs du système ne bénéficient pas d'une formation initiale spécifique et complète à leur entrée dans le système ou dans des délais qui pourraient être légèrement améliorés.

Note 1 : De nombreux acteurs du système ne bénéficient pas d'une formation initiale spécifique et complète à leur entrée dans le système ou dans des délais qui devraient être notablement améliorés.

Note 0 : Les acteurs du système ne bénéficient pas d'une formation initiale.

8.3. Objectifs et contenu de la formation initiale des acteurs de terrain du système en adéquation avec les besoins opérationnels de la surveillance

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : La formation initiale des acteurs couvre parfaitement l'ensemble des besoins opérationnels pour le bon fonctionnement de la surveillance (la formation est effectivement axée sur la surveillance et l'ensemble des activités à mettre en œuvre ainsi que les compétences et connaissances nécessaires sont couvertes par la formation).

Note 2 : La formation initiale des acteurs montre quelques déficiences mineures en termes de contenu pour couvrir l'ensemble des besoins opérationnels du système et qui peuvent être corrigées par des modifications peu importantes du programme de formation.

Note 1 : La formation initiale des acteurs montre des déficiences majeures en termes d'objectifs (non spécifiques à la surveillance) ou de contenu (de nombreux points nécessaires à l'opérationnalité du système ne sont pas couverts) ce qui nécessiterait une refonte approfondie du plan et du programme de formation.

Note 0 : La formation initiale ne répond absolument pas aux besoins du système de surveillance OU aucune formation initiale n'est organisée.

8.4. Formations de perfectionnement régulières des acteurs de terrain

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Tout acteur bénéficie et participe régulièrement (selon une régularité en accord avec les besoins du système) d'une formation de perfectionnement spécifique et complète prenant notamment en charge toutes les nouveautés introduites dans la surveillance ainsi que des rappels sur les principaux points critiques du système.

Note 2 : Seuls quelques acteurs du système ne bénéficient ou ne participent pas à une formation de perfectionnement spécifique et complète ou la régularité de ces formations de perfectionnement pourrait être légèrement améliorée.

Note 1 : De nombreux acteurs du système ne bénéficient ou ne participent pas à une formation de perfectionnement spécifique et complète ou la régularité de ces formations devrait être notablement améliorée.

Note 0 : Les acteurs du système ne bénéficient ou ne participent à aucune formation de perfectionnement.

8.5. Suffisance des moyens humain, matériels et financiers pour la formation

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : La mise en œuvre de la formation bénéficie de tous les moyens humains (organisation des formations, formateurs), matériels (matériel pédagogique, local de formation) et financiers (frais d'organisation des formations, indemnisation éventuelle des participants) nécessaires.

Note 2 : La mise en œuvre de la formation n'est que faiblement contrainte par les moyens humains, matériels et financiers.

Note 1 : La mise en œuvre de la formation est fortement contrainte par les moyens humains, matériels et financiers mais des activités de formation peuvent tout de même être mises en œuvre.

Note 0 : Les moyens matériels et financiers disponibles ne permettent pas de mener à bien les activités de formation prévues.

Section 9 : Communication

9.1. Edition régulière de rapports et articles scientifiques sur les résultats de la surveillance

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Des rapports et articles scientifiques sont édités régulièrement par le système de surveillance. Cette régularité est conforme à celle prévue dans le protocole de surveillance et en accord total avec la dimension et les besoins du système.

Note 2 : Des rapports et articles scientifiques sont édités régulièrement mais leur nombre pourrait être légèrement amélioré (pour répondre aux objectifs fixés par le protocole de surveillance ou être en accord avec les besoins du système).

Note 1 : Des rapports ou articles scientifiques sont édités mais de manière très irrégulière et leur nombre mériterait une amélioration notable pour répondre aux objectifs fixés par le protocole ou être en accord avec les besoins du système.

Note 0 : Aucun rapport ou article scientifique n'est édité ou de manière tellement anecdotique que l'on est très loin des objectifs fixés ou des besoins du système de surveillance.

9.2. Restitution des résultats des analyses individuelles aux acteurs de terrain

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Tous les résultats des analyses individuelles (notamment les résultats des analyses de laboratoire) sont systématiquement restitués individuellement aux acteurs de terrain (à savoir les collecteurs et sources de données) et il est possible de vérifier que cette restitution a effectivement été effectuée.

Note 2 : Tous les résultats des analyses individuelles sont systématiquement restitués mais une petite marge d'amélioration est identifiable quant aux délais de restitution ou quant à la possibilité de vérifier si cette restitution a effectivement été effectuée.

Note 1 : Les résultats des analyses individuelles ne sont pas systématiquement restitués ET/OU il est difficile de vérifier que cette restitution a effectivement été effectuée.

Note 0 : Les résultats des analyses individuelles ne sont jamais restitués aux acteurs de terrain.

Non Applicable : Le système de surveillance ne prévoit pas la restitution d'une analyse individuelle aux acteurs de terrain (notamment dans le cas où des prélèvements ne sont pas effectués).

9.3. Diffusion régulière d'un bulletin d'information pertinent

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Un bulletin d'information est édité régulièrement par le système de surveillance, à la fréquence prévue dans le protocole ou à une fréquence régulière en accord avec les besoins du système. Le contenu et la forme du bulletin répondent parfaitement aux objectifs d'animation et de retour d'information convivial et informatif. Le bulletin est diffusé très largement (à l'ensemble des acteurs de terrain).

Note 2 : Un bulletin d'information est édité par le système de surveillance et de petites améliorations sont identifiables en matière de régularité, de contenu et de forme du bulletin ou de sa diffusion.

Note 1 : Un bulletin d'information est édité et des améliorations conséquentes doivent être apportées en matière de régularité (la parution du bulletin est très irrégulière et insuffisante en nombre), de contenu ou de forme (il est nécessaire de revoir en profondeur la maquette et la ligne éditoriale du bulletin) ou de diffusion.

Note 0 : Aucun bulletin n'est édité (ou plus édité depuis un certain temps) par le système alors que cette édition était prévue ou considérée nécessaire aux besoins du système.

Non Applicable : Aucun bulletin d'information n'est édité par le système et aucun bulletin n'est nécessaire à la communication du système.

9.4. Restitution systématique des bilans de résultats aux acteurs de terrain (hors bulletin)

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Les bilans sous forme de rapports, de réunions annuelles ou de notes de synthèse régulières sont systématiquement diffusés aux acteurs de terrain et il est facile de vérifier qu'ils ont été effectivement diffusés.

Note 2 : Les bilans sont systématiquement diffusés mais une petite marge d'amélioration est identifiable quant aux délais de cette diffusion ou quant à la possibilité de vérifier que cette diffusion a effectivement été effectuée.

Note 1 : Les bilans ne sont pas systématiquement diffusés (et aucun critère pertinent ne permet de justifier que certains bilans ne soient pas diffusés) ET/OU il est impossible de vérifier que les bilans sont effectivement diffusés.

Note 0 : Les bilans ne sont jamais diffusés ET/OU aucun bilan n'est édité.

Non Applicable : Pas de bilan mais existence d'un bulletin

9.5. Présence d'un système de communication organisé transversalement et verticalement entre les acteurs de terrain (mail et/ou Web)

Les outils de communication auxquels il est fait référence dans les options ci-dessous peuvent être le courrier électronique, le téléphone ou toute autre modalité de communication. Mais l'existence de ces outils (parfois disponibles par défaut dans l'environnement de travail des acteurs) n'est pas suffisante pour juger de la satisfaction du critère et doivent s'accompagner d'une utilisation effective de l'outil pour la communication dans le cadre de la surveillance selon des protocoles décrits et utilisés (forums, réunions téléphoniques, etc.)

Ce critère ne prend pas en compte spécifiquement les aspects de communication pour la transmission des données collectées mais plus largement les aspects de communication formelle et informelle entre les acteurs du système de surveillance.

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Les outils existent et les modalités sont adaptées pour permettre une communication transversale (entre les acteurs à chacun des niveaux du système de surveillance) et/ou verticale (ascendante et descendante), non seulement pour la transmission des données mais également pour une communication informelle permettant un échange à la fois de données et d'informations moins structurées. Ces outils et modalités sont effectivement utilisés par la très grande majorité des acteurs de la surveillance.

Note 2 : Les outils et modalités de communication transversale et/ou verticale existent mais des améliorations légères sont à apporter dans le domaine de leur utilisation par un plus grand nombre d'acteurs de la surveillance.

Note 1 : Les outils et modalités de communication transversale et/ou verticale sont très insuffisants OU ils existent mais ne sont quasiment pas utilisés par les acteurs de la surveillance.

Note 0 : Les outils et modalités de communication transversale et verticale ne sont pas mis en place formellement par le système OU ils sont très insuffisants et ne sont pas utilisés par les acteurs de la surveillance.

9.6. Politique de communication externe solide

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Une politique de communication externe solide est en place et repose sur des supports écrits à destination des partenaires externes de la surveillance, sur des outils de présentation des activités et résultats de la surveillance, sur l'Internet ou au cours d'activités de communication ou réunions à destination des partenaires ou sur des supports de communication qui répondent parfaitement aux besoins du système.

Note 2 : Une politique de communication externe est en place et de petites améliorations sont identifiables dans le domaine des supports écrits, sur l'Internet ou oraux (réunions ou présentations).

Note 1 : Des activités de communication externe sont menées mais de très importantes améliorations sont nécessaires pour répondre correctement aux objectifs et besoins du système.

Note 0 : Aucune politique de communication externe avec les outils et méthodes dédiées ne sont en place.

9.7. Suffisance des moyens humains, matériels et financiers pour la communication

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : La mise en œuvre des activités de communication bénéficie de tous les moyens humains (organisation des activités de communication, production des supports, scientifiques pour rédiger les rapports ou articles scientifiques), matériels (matériel de production des supports, logiciels), et financiers (reprographie des supports, développement des outils informatiques) nécessaires.

Note 2 : La mise en œuvre des activités de communication n'est que faiblement contrainte par les moyens humains, matériels et financiers.

Note 1 : La mise en œuvre des activités de communication est fortement contrainte par les moyens humains, matériels et financiers mais des activités de communication peuvent tout de même être mises en œuvre.

Note 0 : Les moyens humains, matériels et financiers disponibles ne permettent pas de mener à bien les activités de communication prévues.

Section 10 : Evaluation

10.1. Système d'indicateurs de performance développé et validé par les responsables du système

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Un système d'indicateurs de performance a été développé par le système et validé par ses instances de pilotage. Les indicateurs développés sont complets et pertinents (abordent tous les domaines de la surveillance et sont calculables) et doivent permettre un suivi efficace des activités de surveillance.

Note 2 : Un système d'indicateurs de performance a été développé par le système et validé par ses instances de pilotage mais des améliorations mineures sont à apporter pour compléter la liste des indicateurs choisis et leur permettre d'effectuer un suivi de l'ensemble des domaines de la surveillance ou améliorer leur pertinence ou calculabilité.

Note 1 : Des indicateurs de performance ont été développés mais ils apparaissent très insuffisants dans leur nature (de nombreux domaines de surveillance importants ne sont pas couverts) et/ou des améliorations substantielles de leur pertinence et calculabilité sont identifiées.

Note 0 : Aucun indicateur de performance n'a été développé.

10.2. Indicateurs de performance régulièrement calculés, interprétés et diffusés

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Les indicateurs de performance développés sont calculés selon la fréquence prédéterminée, leurs résultats font l'objet d'une interprétation par l'équipe d'animation de la surveillance pour la mise en œuvre des mesures correctrices nécessaires et ces résultats sont diffusés et accessibles à l'ensemble des acteurs de la surveillance.

Note 2 : Les indicateurs de performance sont calculés mais de petites améliorations sont identifiées quant à la régularité du calcul, à leur interprétation ou leur diffusion.

Note 1 : Les indicateurs de performance sont calculés mais d'importantes améliorations devraient être apportées quant à la fréquence du calcul (qui est très éloignée de la prévision) à l'interprétation des résultats (éventuellement aucune interprétation) ou la diffusion des résultats (éventuellement aucune diffusion ou accessibilité de ces résultats).

Note 0 : Les indicateurs de performance n'ont jamais été calculés ou ne sont plus calculés.

Non Applicable: Aucun indicateur de performance n'a été développé.

10.3. Evaluations externes effectuées

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Le système fait l'objet d'évaluations externes très régulières (au moins tous les trois ou quatre ans) selon une méthodologie reconnue et complète.

Note 2 : Le système a déjà fait l'objet de plusieurs évaluations mais leur fréquence mériterait d'être améliorée et/ou la méthodologie employée légèrement complétée.

Note 1 : Le système a pu faire déjà l'objet d'une évaluation mais cela remonte assez loin dans le temps ET/OU la méthode employée s'avère très incomplète ou non reconnue.

Note 0 : Aucune évaluation externe du système n'a été effectuée avant celle qui est en cours.

10.4. Mise en œuvre des mesures correctrices suite aux évaluations externes

Pour effectuer la notation, choisissez parmi les options suivantes :

Note 3 : Toutes les mesures correctrices préconisées par les évaluations externes ont été mises en œuvre dans des délais en accord avec les objectifs du système de surveillance.

Note 2 : La plupart des mesures correctrices préconisées par les évaluations externes ont été mises en œuvre (au moins les plus importantes).

Note 1 : Seules quelques mesures correctrices préconisées par les évaluations externes ont été mises en œuvre (ou les moins importantes).

Note 0 : Aucune mesure correctrice préconisée par les évaluations externes n'a été mise en œuvre.

Non Applicable : Aucune évaluation externe n'a été conduite par le passé.